

### SAGE Adour-Amont 05/12/2007 – Commission Eau et Prélèvements **Compte rendu**

21/12/2007

CompteRenduCommEauEtPlvts05Dec07.doc

Page 1 / 7

### 1 - PARTICIPANTS

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte rendu.

L'équipe d'animation et de coordination est représentée par A. Hétier et M. Pauthier (CACG) et F-X. Cuende (Institution Adour).

### 2 - OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail, en phase de diagnostic du SAGE, sur le thème conducteur « eau et Prélèvements ».

### 3 - COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 9h30. Le président, JC DUZER, souligne qu'il reste encore du travail à faire avancer pour tenir les délais. A la suite des phases d'Etat des lieux et de diagnostic, il faudra trouver des réponses objectives et pragmatiques.

Il passe ensuite la parole à l'équipe d'animation.

Maud PAUTHIER présente un diaporama, joint au présent compte rendu, qui rappelle les objectifs de la phase de diagnostic : mise en évidence des atouts et contraintes du territoire et des interrelations acteurs / usages / ressources pour aboutir à la définition des grands enjeux du SAGE. Cette phase est basée sur une lecture transversale de l'état des lieux et la recherche de compléments d'information.

- 3 thèmes-clés ont été dégagés par l'équipe d'animation autour de l'idée conductrice « eau et prélèvements » :
  - Des débits d'étiage insuffisants...
  - Des nappes en mauvais état quantitatif
  - Canaux de dérivation : une richesse (pour le territoire) mais une contrainte (pour la gestion des étiages)

Pour chacun de ces thèmes, un exposé (cf. diaporama) est présenté par l'animateur avant d'ouvrir les débats.

3.1 - THEME 1: DES DEBITS D'ETIAGES INSUFFISANTS...(diapositives 6 à 11 de l'exposé et diaporama Institution Adour sur la révision du PGE)

Présentation sur ce thème (cf. diaporama joint).

Quelques précisions sont demandées en cours d'exposé :

• Qu'est ce que le DOE ?

Réponse : Les DOE sont les Débits Objectifs d'Etiage fixés en a points nodaux du territoire du SAGE par le SDAGE (1996).

• Quelle correspondance entre DSG (Débit Seuil de Gestion, débit objectif pour le gestionnaire des ouvrages de réalimentation) et DBO (Débit Biologique Objectif) ?

Réponse : Le DBO a été calculé en quelques points des affluents (Bahus et Gabas) à partir de la prise en compte des composantes biologiques. Ces études ont été lancées en réponse au SDAGE. Le



DBO n'est pas une valeur réglementaire et l'intégration dans les dispositifs départementaux de gestion est à l'initiative des MISE.

Précisions hors réunion : Afin que cela soit plus clair pour tous, nous rappelons ici les définitions de « DCR », « DOE » et « point nodal » données dans le glossaire national des S(D)AGE :

### • Débit de crise (DCR)

C'est la valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle, il est considéré que l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu.

A ce niveau, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des rejets doivent avoir été mises en oeuvre (plan de crise).

### • Débit objectif d'étiage (DOE) (voir aussi Point nodal)

Valeur de débit d'étiage au point nodal (point clé de gestion) au-dessus de laquelle, il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets,...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE).

Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité).

L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème.

### Point nodal

Point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les SAGE et/ou à l'intérieur de ces unités dont les contours peuvent être déterminés par les SDAGE.

A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité.

Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socioéconomique.

Les points nodaux actuel du territoire du SAGE ont été désignés dans le SDAGE de 1996 et sont au nombre de 4. D'amont en aval, ces points nodaux, tous implantés sur l'Adour, sont Estirac, Aire-sur-l'Adour, Audon et St Vincent de Paul . Le projet de SDAGE révisé (la version la plus récente a été présentée le 3 décembre dernier) prévoit quelques changements dans le réseau de points nodaux. Pour le territoire du SAGE, 2 nouveaux points nodaux sont prévus : le Bouès à Beaumarchés et l'Adour à Aire en amont des Lées.

L'Institution Adour fait une présentation sur le Plan de Gestion des Etiages et sa révision (cf. reproduction du diaporama en annexe) :

- Principes généraux d'élaboration d'un PGE
- Organisation de la gestion de l'eau sur le territoire PGE : réservoirs de réalimentation, domaines à prélèvements contractualisés, consignes de gestion (DSG : débit seuil de gestion, DSR : débit seuil de restriction)
- Bilan des actions du PGE
- Organisation pour la révision du PGE
- Contenu de la révision du PGE : actualisation des volumes prélevés actions nouvelles

### **Discussions**

JC Duzer rappelle qu'une attention particulière doit être portée à ce que la non superposition des territoires SAGE et PGE ne pose pas de problème lors de la validation du projet de SAGE.

Quelques précisions sont demandées sur les chiffres des prélèvements annoncés sur le territoire du PGE :

Les chiffres présentés semblent indiquer une augmentation du volume des autorisations de prélèvements agricoles, par rapport aux précédents chiffres. Comment expliquez-vous cela ? Il

serait opportun de comparer les volumes réellement consommés aux volumes autorisés ; des données sont disponibles, sauf sur l'irrigation par submersion mais qui représente peu de superficie irriguée [CA65].

Réponse de l'IA : ces chiffres incluent les surfaces desservies à partir du réservoir Gabas et sont plus complets que les précédents (amélioration de la connaissance des surfaces irriguées).

La superficie irriguée annoncée inclut elle ou non les irrigations à partir des nappes profondes ? [Ch. Agri 40]:

Réponse : non ; le chiffre annoncé pour le territoire du PGE (57 800 ha) inclut uniquement les superficies desservies à partir des cours d'eau, nappe d'accompagnement et des réservoirs.

Les volumes industriels indiqués tiennent-ils compte du fait qu'une part importante retourne au milieu naturel ? [DRIRE]:

Réponse : les volumes indiqués correspondent au volume des prélèvements. Effectivement l'industrie rejette une part significative. Précision : dans les études de bilans (2005), on tient compte des retours au milieu.

La chambre d'agriculture des Landes demande des précisions sur la **gestion unique**, présentée dans le diaporama comme « déjà en place dans les Landes ».

Réponse : Gestion unique, cela signifie gestion hydraulique maîtrisée par un opérateur unique, par bassin (en pratique l'IA et son gestionnaire) et implique la passation de contrats entre les préleveurs et le gestionnaire.

On parle de « gestion unique » mais ici 4 départements sont concernés. Comment se coordonnent les services de Police de l'Eau ? [UMINATE 65]:

Réponse : il y a une coordination entre les MISE.

Précisions des *DDAF64 et 65*: Attention à ne pas mélanger les notions de « gestion unique » et « organisme unique ». Le décret du 24/09/07 définit un organisme unique (non déterminé à ce jour) de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, qui sera chargé de la répartition annuelle du volume de prélèvements possibles pour l'irrigation sur un périmètre donné. C'est différent de la mission de l'Institution Adour.

### Le constat du déséquilibre besoins-ressources est partagé :

Il y a deux choses qui sont incontestables [DDAF64]:

1/ la situation déficitaire du bassin de l'Adour

2/ le fait qu'il reste encore des progrès à faire ; l'outil est le PGE via des économies et l'amélioration de la gestion.

L'Uminate a été à l'origine du lancement du PGE, à l'époque de l'étude du réservoir de l'Ousse. Au départ, le débat était intéressant, sur le thème du déséquilibre ressources – consommations. Malheureusement, il y a eu ensuite un glissement sémantique vers la notion de déficit. [*Uminate*]

### Sur le thème des économies d'eau et la problématique du changement climatique :

Des questions nouvelles surgissent : le changement climatique, la réforme de la PAC, la diminution des surfaces irriguées... Ces tendances sont-elles bien prises en compte dans le PGE ? L'artificialisation du circuit de l'eau n'est pas sans poser des problèmes. Sur quelles bases ont été réalisés les calculs de déficits ? Pourquoi 2 000 m³/ha ? N'est il pas possible d'irriguer avec moins de volume ? [Uminate]

[Précision post réunion : le quota de 2000 m³/ha dont parle l'Uminate n'est pas la valeur qui a finalement été retenue dans la cadre du PGE Adour amont, la valeur de quota prise en compte dans les bilans est en réalité de 1800 m³/ha].

Le projet de SDAGE prévoit 15 Mm3 d'économies d'eau sur le bassin Adour-Garonne. Sur la partie naturelle (non réalimentée) du réseau hydrographique, il n'est pas pertinent de réaliser des économies lorsque les débits sont élevés ; il est important sur ce thème de préciser à quelles périodes et sur quels territoires des économies pourront être réalisées [CA65].

Il faut tenir compte des limitations naturelles, la nature n'apporte pas tout ce que l'on souhaite. Il ne faut pas porter les besoins au-delà des capacités naturelles (poursuite des créations de retenues) [Collectif Adour Eau transparente].

Ces préoccupations d'adaptation des usages sont bien présentes à l'Institution Adour et chez la majorité des agriculteurs [JC DUZER].

Concernant les agriculteurs, les volumes autorisés sont dimensionnés sur la base des capacités de stockage dans les réservoirs. Les agriculteurs paient même quand les ouvrages ne sont pas pleins. *[Ch. Agri 65]* 

Réponse de la DDAF64 : ceci plaide pour la mise en place d'une tarification binôme (part fixe correspondant à l'abonnement + part variable en fonction du volume consommé) ; ceci est par ailleurs une bonne incitation à des économies d'eau.

Comme l'a indiqué l'état des lieux, la pluviométrie estivale a diminué [Ch. Agri 65]

Précision : ce qui a été montré dans l'état des lieux c'est l'augmentation de l'Evapotranspiration annuelle (et donc la diminution de la pluie efficace annuelle), ça n'est pas tout à fait la même chose.

Une discussion générale sur les **moyens et performances du contrôle des consommations agricoles** est lancée suite à une question de l'UMINATE : Qui relève les compteurs ?

Réponse: sur les périmètres réalimentés, c'est le gestionnaire (CACG) ; sur le restant, les agriculteurs font des déclarations à l'Agence, et des contrôles sont opérés par l'Etat ; l'objectif serait d'aboutir à la mise en place de gestionnaires partout. En cas de compteur non branché, ou non fonctionnel, des amendes sont appliquées.

Le relèvement des compteurs par les agriculteurs représente pour eux une contrainte [Ch. Agri 65]. Il reste des problèmes de fonctionnement des compteurs [Uminate] :.

Précision : il y a toujours des dysfonctionnements, mais cela reste exceptionnel [JC Duzer].

Des progrès ont été faits depuis les années 1990 : il y a eu d'abord la vague d'équipement ; actuellement on est en phase de perfectionnement actuellement (amélioration des contrôles à la fois sur les volumes consommés et sur le fonctionnement des compteurs) [DDAF65].

### 3.2 - THEME 2: DES NAPPES EN MAUVAIS ETAT QUANTITATIF (diapositives 12 à 19 de l'exposé)

Présentation sur ce thème (cf. diaporama joint).

Les critères d'appréciation du mauvais état quantitatif des nappes lors de l'établissement de l'Etat des Lieux au titre de la DCE sont précisés. Sur le territoire du SAGE, deux masses d'eau sont principalement concernées : la nappe alluviale de l'Adour et l'Eocène-Paléocène. (cf. Diaporama)

### Discussions:

### > Nappe alluviale de l'Adour

Plusieurs intervenants manifestent leur désaccord ou leur étonnement par rapport à l'appréciation de mauvais état quantitatif de la nappe alluviale de l'Adour (rappel : cette appréciation est issue de l'Etat des ressources en eau du bassin Adour-Garonne, Comité de Bassin Adour-Garonne, 2005) :

Le suivi sur la nappe alluviale ne montre pas de baisse significative ; le jugement de mauvais état quantitatif ne paraît pas justifié [Ch. Agri 65].

L'expression « Nappes en mauvais état quantitatif » est mal choisie [DDAF64].

A partir de constats sur un puits situé dans le nord du département 65 depuis plusieurs dizaines d'année : le niveau de la nappe est constant, sauf quand l'Adour monte. Il y a des « sorties » de la nappe vers l'Adour. La destruction du seuil du pont de Hères a fait baisser la nappe ; la remise en état de ce seuil a fait remonter la nappe. Le lien entre la nappe et le cours d'eau existe. [Latapie]

Réponse : La nappe de l'Adour n'a pas a proprement parler de problème de recharge, mais elle est en relation avec les écoulements superficiels. C'est la conjonction de la forte pression de prélèvements qui s'exerce sur cette masse d'eau et la faiblesse des débits d'étiage des cours d'eau qui ont conduit le comité de bassin à considérer cette masse d'eau en mauvais état quantitatif.

L'état des lieux DCE est une étape dans l'élaboration des programmes ; ce qui est désormais important, c'est l'échéance d'obtention du bon état : ici 2021, ce qui autorise une certaine marge de délai [Agence Eau].

### L'Uminate pose la question du niveau de connaissance actuel de la nappe alluviale.

Réponse de l'Institution Adour : jusqu'en 2000-2001, on disposait de peu d'éléments, si ce n'est d'une étude CACG réalisée dans les années 80. Entre 2002 et 2006, une étude des relations nappe-rivière a été menée. Elle a permis de montrer les secteurs où la nappe alimente la rivière (majorité des cas) et les secteurs où c'est l'inverse.

En revanche, on ne connaît pas bien le potentiel de cette nappe. Il est sans doute plus important en amont, moindre en aval (sur la base des connaissances géologiques). L'Institution Adour est actuellement saisie en vue du lancement d'une étude sur ces potentialités, l'idée étant d'examiner les possibilités d'utilisation de la nappe alluviale pour diminuer la pression sur l'Adour. [Institution Adour] Cette étude devrait aboutir à la définition de volumes prélevables et mettre en évidence les relations entre les différents niveaux de nappes. [Ch. Agri 65]

### Sur l'opportunité de la mise en place d'un outil de gestion de cette nappe alluviale....

Il serait opportun de mettre en place un outil de gestion, à partir d'un grand nombre de points de mesures, et d'un outil de modélisation intégrant nappe et canaux (intérêt éventuel d'une recharge hivernale de la nappe par les canaux ?). Ceci devrait faire partie des recommandations du SAGE. [DDAF64].

Si le seul moyen de restauration du bon état est la mise en place de mesures restrictives sur les prélèvements en nappe, ces prélèvements seront reportés sur les cours d'eau [Ch. Agri 65].

L'impact sur les débits des cours d'eau de mesures de restriction des prélèvements en nappe ne sera pas instantané. Quelle serait leur influence sur l'étiage ? L'étude nappe parle d'isochrone 90j. [Ch. Agri 65]

Précision [M. Pauthier]: l'étude nappe a effectivement délimité l'isochrone 90j. Au sein de cette enveloppe, les délais d'influence sont d'autant plus réduits que les prélèvements sont proches de la rivière : l'influence de certains prélèvements en nappe peut ainsi se faire sentir en rivière au bout de quelques jours.

### > Masse d'eau Eocène-Paléocène

L'Agence de l'Eau n'aide plus les prélèvements dans cet aquifère, pour inciter à la mise en place d'un outil de gestion [DDAF65].

La mise en place d'un outil de type SAGE sur la ME Eocène-Paléocène figure bien aux préconisations du projet de SDAGE ; le SAGE Adour peut également appuyer cette demande. [A.Hétier]

### 3.3 - THEME 3: CANAUX DE DERIVATION: UNE RICHESSE (POUR LE TERRITOIRE) MAIS UNE CONTRAINTE (POUR LA GESTION DES ETIAGES) (diapositives 20 à 24 de l'exposé)

Présentation sur ce thème (cf. diaporama joint).

La présentation souligne notamment la multiplicité des rôles joués par les canaux de dérivation.

Concernant les rôles des canaux, l'Uminate ajoute que les canaux :

- contribuent à la réalimentation de la nappe,
- ont également une valeur paysagère.

Mr Puyo précise que le substrat des canaux situés à l'Est de l'Adour est une roche imperméable, qui ne permet pas à ces canaux de réalimenter la nappe.

[Précision post réunion : ce propos est à nuancer : si le canal de Cassagnac est effectivement implanté dans les molasses imperméables, on ne peut par contre pas généraliser cette affirmation à l'ensemble du réseau de canaux de rive droite de l'Adour, qui présente au moins localement des relations avec la nappe alluviale de l'Adour].

NB : Après vérification dans l'Etat des lieux et suite à une question de l'Uminate, il apparaît que seul le canal de l'Alaric constitue une masse d'eau au titre de la DCE.

L'irrigation par submersion peut également avoir un rôle positif, en contribuant à la réalimentation de la nappe [Uminate]

Une précision est apportée par la DDAF65 : les canaux servent actuellement assez marginalement à l'irrigation par submersion (la surface irriguée par submersion ne représente plus que 20 % de la surface irriguée totale à partir des canaux).

La profession agricole a accompagné la réduction de la surface irriguée par submersion : le report des prélèvements vers la nappe a permis de mieux respecter les DOE. Par ailleurs, dans le soucis de préserver le débit de l'Adour, la profession agricole a, à plusieurs reprises, anticipé les arrêts d'irrigation à partir des canaux par rapport aux dispositions normales du Plan de Crise. [Ch. Agri 65]

Le SAGE peut être l'occasion de formuler des recommandations d'amélioration de la gestion et l'entretien des canaux. [Agence de l'Eau Adour Garonne]

### Gestion des canaux

La profession agricole a souhaité depuis longtemps l'automatisation des prises d'eau des canaux, mais il y a un retard à la mise en œuvre suite à des problèmes fonciers et de financement. Il y a également un nécessaire dépoussiérage réglementaire (droit d'eau) à faire. Par exemple, le canal de l'Alaric a son débit dérivable plafonné à 1/3 du débit de l'Adour, alors que d'autres canaux ne sont pas limités en fonction du débit de l'Adour. Il faudrait remettre les choses à plat. [Ch. Agri 65]

Dans certains cas, les divers usages développés sur les canaux sont méconnus. Des rencontres sont en cours sur la faisabilité de partenariats entre divers usagers. Actuellement, en relation avec l'ordonnance de 2004, un travail est en cours sur la mise en conformité des ASA et le maintien et la redynamisation de ces unités de gestion. *[Ch. Agri 65]* 

Dans le cadre de cette phase de diagnostic du SAGE, il pourrait être intéressant, en complément de l'étude menée sur les 10 canaux principaux, de finaliser l'inventaire des droits d'eau existants. Rappelons que l'étude sur les canaux principaux a pris en compte l'ensemble des usages qui s'y développent. [Institution Adour]

Les stratégies de gestion des canaux sont à mettre à plat. Pour un canal de grande longueur comme l'Alaric, il faudrait préciser les modalités d'application des restrictions (les sections aval sont défavorisées). [Ch. Agri 65]

L'impact des dérivations par les canaux est très important sur le débit de l'Adour. L'optimisation de la gestion des canaux faisait partie des actions du PGE de 1999. Il faudrait maintenant passer à la phase opérationnelle et mettre en œuvre les actions préconisées ! [DDAF64]

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) de l'Adour inclut logiquement la gestion des canaux, on sera alors obligé d'agir pour sa mise en place [DDAF65].

### Entretien des canaux

L'entretien des canaux est à la charge des riverains et revient donc aux agriculteurs, mais cet entretien, qui par ailleurs est un bénéfice pour la collectivité, représente une contrainte importante

pour les agriculteurs. De plus, dans certains secteurs où l'usage agricole disparaît, l'entretien est moins bien assuré. Ne pourrait-on envisager la mise en place de structures pour assurer cet entretien ? [Ch. Agri 65]

Effectivement, l'entretien est en déshérence sur certains axes. [DDAF65]

Une étude pourrait être lancée sur l'entretien des canaux et définir notamment la pertinence du maintien des tronçons en déshérence. Cette étude pourrait être assumée par la profession agricole [JC Duzer].

### 3.4 - AUTRES POINTS

Le projet de SDAGE a identifié la zone de montagne de l'amont du bassin comme zone prioritaire, cela ne ressort pas beaucoup de nos discussions. On peut également se poser la question de l'impact des canons à neige sur la gestion de la ressource ? [Uminate]

La DDAF65 a fait le point sur l'utilisation de l'eau pour les stations de ski, une publication sur le sujet est à venir en 2008. [DDAF65]

Mr Puyo se dit satisfait du développement des canons à neige, qui permettent de stocker, sous forme de neige, un volume d'eau supplémentaire jusqu'au printemps.

Il est précisé par M. Villemur [EDF] que le volume de neige artificielle représente actuellement 200°000 m³/an, c'est très marginal dans le bilan.

### 3.5 - CLOTURE DES DEBATS

M. DUZER clôture la séance à 12h30. Il est précisé que le compte-rendu de la réunion sera diffusé sur le site de l'Institution Adour.

Pour validation, le 21/12/2007



### Plan de l'exposé

- Objectifs de l'étape
- Thèmes-clés du diagnostic
- Discussions

SAGE Adour – Commissions 05 déc. 2007
Thématiques 05 déc. 2007

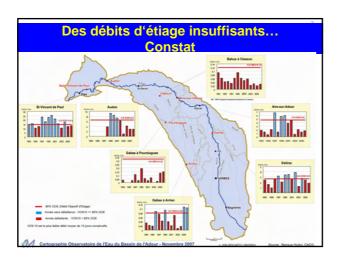
	011 47 1 117	
	Objectifs de l'étape	
CG —		
ongagnia d'ambragonant des	SAGE Adour – Commissions	05 déc. 2007

### Objectifs du diagnostic • Mise en évidence - des atouts et contraintes du territoire - des interrelations acteurs / usages / ressources → pour aboutir aux grands enjeux du SAGE • Méthode : - Lecture transversale de l'État des Lieux - Recherche de compléments d'informations

05 déc. 2007

### Organisation du travail • 3 thèmes-clés - Des débits d'étiage insuffisants... - Des nappes en mauvais état quantitatif - Les canaux de dérivation • Pour chaque thème : - Exposé par l'animateur - Discussions : Tous les points de vue sont recevables... pourvu qu'ils soient argumentés







### Des débits d'étiage insuffisants... Fonctions ou usages affectés • Limitation des usages : - Consommateurs : restriction de prélèvements - Non consommateurs : pénalisation des activités de loisir (pêche, activités nautiques), piscicultures, hydroélectricité • Dégradation de la qualité de l'eau (moindre dilution, réchauffement,...) • Impacts sur les peuplements aquatiques (réduction des habitats)

### Des débits d'étiage insuffisants... Enjeu et pistes d'action → Restaurer des débits d'étiage satisfaisants ✓ Mise en œuvre des actions du PGE Adour amont → Mieux connaître pour mieux gérer ✓ Analyse de la situation du sous-bassin Audon – confluent Luys (affluents) Pas de station hydrométrique sur les affluents Situation semblant non critique (apports de nappe) SAGE Adour – Commissions Thématiques 05 déc. 2007 Des débits d'étiage insuffisants... Présentation révision PGE (IA) **Discussions** <u>CG</u> SAGE Adour – Commissions Thématiques Thème 2 Des nappes en mauvais état quantitatif

### Des nappes en mauvais état quantitatif **Problématique**

Masses d'eau classées en mauvais état quantitatif selon état des lieux DCE du bassin Adour-Garonne

• Nappes superficielles :

mauvais état <-> forts prélèvements et débits d'étiage faibles dans les cours d'eau

- ✓ Alluvions de l'Adour → cf. PGE
- ✓ Sables fauves du bassin de l'Adour (en marge du territoire du SAGE, plutôt BV Midouze)

• <u>Nappes captives ou semi-captives</u> : mauvais état <-> Déséquilibre entre prélèvements et recharge, baisse du niveau piézométrique

✓ Eocène-Paléocène

✓ Jurassique moyen et supérieur (très peu concerné sur le territoire SAGE)

SAGE Adour - Commissions

05 déc. 2007

### Des nappes en mauvais état quantitatif Problématique ME Eocène-Paléocène

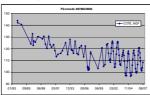
2 aquifères qui montrent une tendance à la baisse des niveaux piézométriques :

- Eocène (ou « Sables Infra-molassiques »):
- Une nappe de bonne qualité, qui sur certains secteurs, constitue le seul aquifère productif, de bonne qualité et peu vulnérable, exploitable pour l'alimentation en eau potable. Eocène <-> 12% de l'AEP du territoire SAGE
- Utilisée pour **l'eau potable** (74% des prélèvements), le **thermalisme** (8%), la **géothermie** (6%), l'i**ndustrie** (7%), l'**irrigation** (5%)
- Influencée par les stockages de gaz (Izaute, Lussagnet) → fluctuations annuelles du niveau piézométrique
- Paléocène : peu exploité

CG\_

### Des nappes en mauvais état quantitatif Eocène (ou Sables Infra-molassiques)

Baisse des niveaux piézométriques de l'Eocène, de qq cm à +1m/an selon les secteurs (ex sur le bassin du Gabas :)



### Des nappes en mauvais état quantitatif **Acteurs et actions** • Usagers préleveurs : Collectivités, stations thermales, irrigants, industriels,... et non préleveurs : stockage de gaz Encadrement : services de l'Etat Amélioration des connaissances : IA, Conseils généraux, BRGM • Financeurs : Agence de l'Eau → Des actions ont été menées visant à améliorer les connaissances : • étude nappe alluviale Adour mission de service public du BRGM (suivi des aquifères Sables Infra-molassiques et Paléocène → 2000) • suivi des aquifères landais,.. mais les connaissances restent partielles (Eocène notamment) → Mise en œuvre en cours d'un outil de gestion de la nappe alluviale (PGE Adour amont) <u>C</u>G

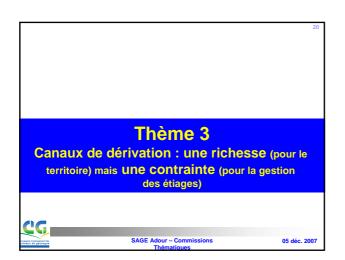
SAGE Adour - Commissions

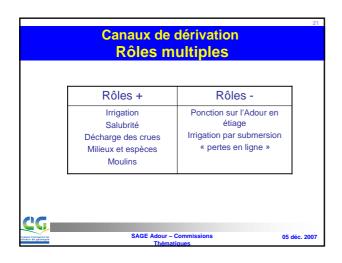
05 déc. 2007

### Des nappes en mauvais état quantitatif Fonctions ou usages affectés • Risque de conflits d'usages → Eau potable → Thermalisme → Industrie → Stockages de gaz → Irrigation • Risque de non atteinte du Bon Etat quantitatif Échéances : Alluvions de l'Adour → 2021 Eocène-Paléocène → 2027 CG\_ SAGE Adour - Commissions Thématiques

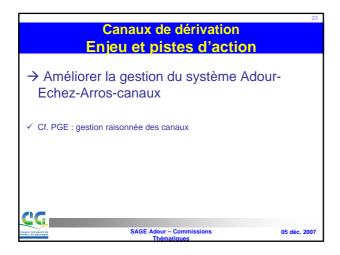
### Des nappes en mauvais état quantitatif Enjeu et pistes d'action → Restaurer le bon état quantitatif des eaux souterraines √ Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique des aquifères Eocène-Paléocène ✓ Mise en œuvre d'outils de gestion : • de la masse d'eau alluvions de l'Adour → PGE révision en cours • de la masse d'eau Eocène – Paléocène → SAGE (inscrit au projet

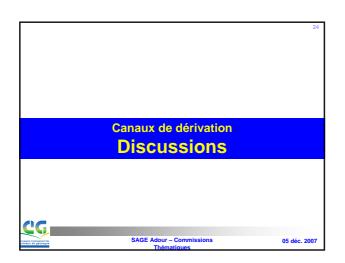






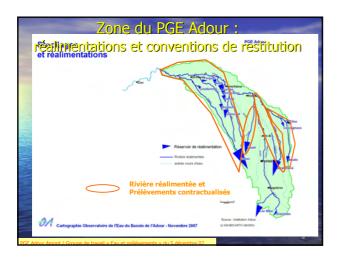


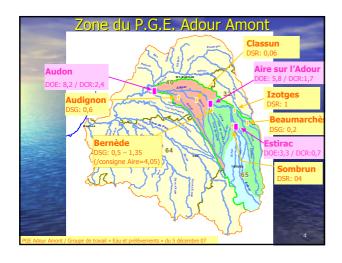














III.1- Bilan des actions mises en ceuvre (2)
Les actions engagées avec retard :
- mise au point tarification (binôme en 2005)
- étude de la nappe et validation périmètre (modification cahier des charges)
- mobilisation ressource Gréziolles (convention avec EDF pour 1 Mm3)
PGE Adour Amont / Sulvi 2006 – Comité de suivi du 24.09.2007

# III.1- Bilan des actions mises en œuvre (3) Les actions non réalisées ou partiellement : - mise en place systématique des DOE et DCR par sous-bassins réalisé : DBO et DBC sur Gabas et Bahus Arrêtés DSR sur affluents - nise à disposition Tableau de Bord Adour : partielle - création du réservoir de l'Ousse (oppositions locales) - gestion raisonnée des canaux (problèmes fonciers locaux)



Méthodologie de la révision	É	
Comité technique de révision dirigé par l'Institution		
Composé de :		
- Diren Aquitaine et Midi-Pyrénées		
- 4 MISE		
- Agence de l'Eau Adour-Garonne		
- Institution Adour  **GE Adour Amont / Groupe de travail « Eau et prélèvements » du 5 décembre 07		

# Pléthodologie de la révision Comité de suivi du PGE est composé des grandes familles suivantes également représentées dans la CLE : - les usagers : APN, Consommateurs, Industriels, Agricoles - les administrations - les élus ⇒ démarches PGE et SAGE: même représentation des acteurs ⇒ quasiment mêmes territoires ⇒ PGE révisé s'intégrera au volet quantitatif du SAGE

Contenu de la Révision (phase 1)	Z
Connaissances actuelles :	
- en amont d'Aire :	
données du PGE 99 actualisées en 2005	
for much divine .	
en aval d'Aire :	
expertise CACG sur débits seuils	
PGE Adour Amont / Groupe de travail « Eau et prélèvements » du 5 décembre 07	11

Contenu de la Révision (phase 1)	M
Prélèvements actuels :	
- Agricoles , Volumes autorisés en 2007 (~ 107 Mm3) Surfaces autorisées en 2007 (~ 57 800 ha) (non prise en compte des surfaces en attente)	
AEP (données Agence 2005) : V annuel : 18,9 Mm3 V étiage : 6,3 Mm3 (33%)	
- Industriels (données Agence 2005) : V annuel : 9,9 Mm3 V étiage : 3,4 Mm3 (34%)	
PGE Adour Amont / Groupe de travail « Eau et prélèvements » du 5 décembre 07	12

# Contenu de la Révision (phase 1) Reconstitution des Débits naturels Zoom sur territoire en amont d'Aire besoins : référence SDAGE (8 ans/10) prise en compte Etude Nappe d'Accompagn. prise en compte Etudes Canaux (32, 65) gestion unique sur Haut Adour (déjà en place dans les Landes) nouvelles ressources : Projet territorial Gers (3 retenues) Ousse Gréziolles à 2,8 Mm3

Contenu de la Révision (phase 2)	)
Révision des bilans besoins-resources ?	
Révision des Plans d'exploitation des réservo gestion souple des volumes affectés au soutien d'étiage pour : - respecter les débits-seuils aux points nodau - maintenir la salubrité sur les affluents	
PCE Adour Amont / Groupe de travail « Eau et prélèvements » du 5 décembre 07	14





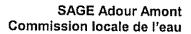
### Réunion de la commission « Eau et prélèvements » Tarbes, 5 décembre 2007

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
SYMDICAT MOYEN ADDOR	Bastianini J Prome	74
Syndicat Kirte du Hant et Hoyu Shar	CHORRIER Haven	Olain
Thambro d'Agriculture du Gers	BAQUE Thirty	My
Charles of Appillem of bands	Florent LAWSTE	5
odt dancultur.	ANACIVEY. I giolny.	1
INSTITUTION ADOL	SIMON Stophae	
I. Admir	Pex ROUFFEZ	A.
GDSAA.	Carde Gringorie	#
A. Agric 65	Poyo Christian	
Ohbre 1969 65	Marc Fourance	100
Observatoire t'au Adour	Bernaditle BEGUINET	B Bepullet
chanker A ficulture	MARQ IV- Vidul	W.



### SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
l'Agri 64	MENET Ziem	H
Agna de l'es	Fragis Jonkour	(Jan
Com Digulant Fed Ferne Cam Keyde	DANTIN George	
CAET	COME Française	Jen -
UTINATE-65	GEOFFRE Vilue	- X4-
CCI Pom Bearn	DAN SE Panique	7
DRIRE 6565/32	LABRUR J-Marc	
Duzen Julande	Provident CLE. SAGE-ADOUR	12)
Institution Adour coordination du sacr	Fr X2VICT CUENDE	fuleun de
DD1s 65	Bruno Bicocc Hi	A
SIDF	ANDRE VILLERUR	Di
LATAPIE fools	SIDGEA SIDGEA	14
DDAF 65 MISE	Vist PLANCKE	





Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
		:
DDAF 64	7 NYODRS	
Conseil général des Landes	Andoni Zuazo	13
Corveil genoral des Landes	Brisnia Darid	Branco